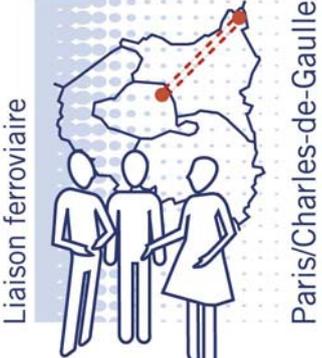


<p><b>Débat public</b></p>  <p>Liaison ferroviaire</p> <p>Paris/Charles-de-Gaulle</p>	<p><b>Atelier du débat public CDG Express</b></p> <p><b>« La réglementation relative à la sécurité des tunnels ferroviaires »</b></p> <p>Mardi 21 octobre 2003 - 9h30 à 12h30 Salon du Relais de la Gare de l'Est – Paris</p>
--	---

Dans le cadre du débat public sur le projet CDG Express, cet atelier permettra de présenter la réglementation relative à la sécurité des tunnels ferroviaires.

Il s'agira dans un premier temps de présenter la philosophie générale de cette réglementation : genèse des textes législatifs et réglementaires puis exposé des textes « sécurité civile » qui concernent essentiellement la planification des secours.

« L'instruction technique interministérielle relative à la sécurité dans les tunnels ferroviaires » n°98 300 du 8 juillet 1998 sera ensuite présentée, avec en appui des exemples de tunnels existants.

Pour les ouvrages exceptionnels d'une longueur supérieure à 10 km, les dispositions (exploitation, sécurité, équipements...) doivent être arrêtées par une commission ad-hoc, nationale ou internationale. C'est le cas de la Commission de sécurité mise en place pour le projet CDG Express.

-----

Cet atelier sera présidé par **Marcel Rat**, membre de la CPDP, avec la participation de :

- **Colonel Jean-Michel Vergnault**, Direction de la Défense et de la Sécurité civiles du Ministère de l'Intérieur
- **Pierre Desfray**, Direction des Transports Terrestres du Ministère de l'Équipement et des Transports
- **Bertrand Desbazeille**, président de la Commission de sécurité de la liaison CDG Express

Cet atelier, dont l'entrée est gratuite, est destiné au grand public.  
Pour toute information : N° Vert : 0 800 800 949 (appel gratuit)  
ou <http://www.debatpublic-cdgexpress.org>